



Jean-Hugues Hermant
Point de contact Global Compact
Direction développement durable

Paris, le 21 mai 2014

A nos partenaires et parties prenantes,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin **une mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la mise à disposition du public de notre COP en raison de l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2014, de son évaluation par un tiers crédible en vue de la qualification au statut advanced. Souhaitant passer du statut active ou statut advanced et ainsi nous inscrire dans une réelle démarche de progrès, nous prévoyons de réaliser cette évaluation courant juin.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 30 juin 2014 au plus tard.

Bien cordialement,

Jean-Hugues Hermant

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.